



COMMUNE DE FLACHÈRES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Le Conseil municipal de la commune de Flachères s'est réuni en session ordinaire le **jeudi 24 septembre 2026 à 20 heures**, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Cyrille MADINIER, Maire**.

Etaient présents : Cyrille MADINIER, Thierry DUBUS, Florence MADINIER, Pierre DUMOLLARD, Hervé BUTTIN, Gilles TOUNY, Amandine BERNARD, Olivia CARGIET, Patricia LEGRAND, Rachel DELCAMP, Yves BIESSY-BONNET, Stéphane MARTI. Séverine LAURENT.

Absente excusée : Amandine ROUX, sans pouvoir.

Yann ROUX rejoint la séance à **20 h 28**, au moment de l'examen du point n° 7. Il ne prend donc pas part aux votes relatifs aux points n° 1 à 6.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 juillet 2026

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 15 juillet 2026, est présenté aux élus.

Après examen, le Conseil municipal approuve le compte rendu sans modification.

Vote : adopté à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au fonctionnement habituel du Conseil municipal, il convient de désigner un secrétaire chargé d'assurer le suivi de la séance et l'établissement du procès-verbal.

Pierre DUMOLLARD est proposé pour assurer cette fonction.

Pierre DUMOLLARD est ainsi désigné secrétaire de séance.

Vote : adopté à l'unanimité.

3. DIA – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal fait le point sur les éventuelles déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues par la commune.

Ces déclarations interviennent notamment à l'occasion de certaines ventes immobilières situées dans des secteurs soumis au droit de préemption urbain et permettent à la collectivité, lorsque les conditions sont réunies, d'examiner l'opportunité d'exercer son droit de préemption.

Aucune DIA n'est à examiner lors de cette séance.

4. Convention de protection sociale santé 2027-2032 – Avis du Comité Social Territorial du CDG 38

Le Conseil municipal examine le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en matière de santé des agents communaux pour la période 2027-2032.

Le Comité Social Territorial du Centre de gestion de l'Isère a rendu un avis favorable sur le dispositif présenté.

Dans ce cadre, la commune souhaite participer financièrement à la couverture santé des agents qui choisiront d'adhérer au dispositif.

Le montant de cette participation communale est fixé à 50 € par mois et par agent adhérent.

Cette participation constitue une prise en charge par la commune d'une partie du coût de la complémentaire santé de ses agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette participation.

Vote : adopté à l'unanimité.

5. Centre médico-scolaire de La Côte-Saint-André – Convention de participation financière 2025-2026

Le Conseil municipal examine la convention relative à la participation financière de la commune au fonctionnement du Centre médico-scolaire de La Côte-Saint-André pour l'année scolaire 2025-2026.

La contribution demandée aux communes est calculée en fonction du nombre d'élèves concernés et s'établit à 1 € par élève.

Pour Flachères, l'effectif retenu est de 31 élèves, portant ainsi la participation communale à 31 € pour l'année scolaire.

Le Conseil municipal approuve la convention ainsi que le versement de cette participation.

Vote : adopté à l'unanimité.

6. CCBE – Convention de mise à disposition de locaux pour le Relais Petite Enfance

Le Conseil municipal examine une convention avec la Communauté de communes de Bièvre Est (CCBE) concernant la mise à disposition, par la commune, de locaux destinés au Relais Petite Enfance.

Cette mise à disposition permet l'organisation, sur la commune, d'actions et de temps d'accueil relevant du Relais Petite Enfance.

La convention a pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles les locaux communaux peuvent être utilisés dans ce cadre.

Après discussion, le Conseil municipal approuve la convention.

Vote : adopté avec une abstention.

7. IHTS – Mise à jour de la délibération relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Yann ROUX rejoint la séance à 20 h 28 et participe aux délibérations à compter de ce point.

Le Conseil municipal examine la nécessité de mettre à jour la délibération communale relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Ce dispositif permet, dans les conditions prévues par la réglementation et pour les agents pouvant en bénéficier, d'indemniser les heures supplémentaires réalisées à la demande de l'autorité territoriale lorsque les nécessités du service le justifient.

La mise à jour de la délibération permet d'adapter le cadre communal applicable à ces indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette mise à jour.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Questions diverses

Remplacement des coussins berlinois

Le Conseil municipal fait un point sur les dispositifs de ralentissement présents sur la commune.

Trois coussins berlinois doivent être remplacés. Le choix définitif de leurs emplacements n'est toutefois pas encore arrêté.

Des rencontres avec le prestataire sont programmées afin d'étudier les différentes possibilités d'aménagement et de déterminer les implantations les plus adaptées.

Une fois les choix arrêtés, une communication sera faite auprès des habitants afin de présenter les modifications qui seront apportées.

Projet de vidéoprotection

Le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune se poursuit.

Une rencontre avec la gendarmerie a récemment eu lieu afin d'étudier les besoins de la commune et les conditions de mise en œuvre du dispositif.

Un diagnostic a notamment permis d'identifier les emplacements susceptibles d'accueillir les futures caméras afin d'obtenir une visibilité adaptée sur les différents secteurs du village.

Cette première étape doit désormais être suivie d'une phase plus opérationnelle. Des devis seront sollicités auprès d'entreprises spécialisées afin d'évaluer les solutions techniques envisageables ainsi que leur coût.

Salle des fêtes – Système de chauffage

À l'occasion de son passage dans le cadre du contrat d'entretien de la salle des fêtes, le chauffagiste a constaté une fuite sur le système de chauffage.

Une intervention est nécessaire afin de procéder à la réparation.

Un premier devis, d'un montant de 6 434 €, a été transmis à la commune.

Compte tenu du montant des travaux envisagés, la municipalité souhaite disposer d'un élément de comparaison avant de prendre une décision. Un second devis est donc attendu.

Action sociale et partenaires du territoire

Le Conseil échange sur les possibilités de renforcer les actions menées dans le domaine social et sur les différents acteurs pouvant intervenir auprès des habitants.

Plusieurs partenaires du territoire sont évoqués, notamment France Services, la Maison des adolescents et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

L'objectif est de mieux identifier les dispositifs existants et les interlocuteurs susceptibles d'être mobilisés en fonction des besoins rencontrés par les habitants.

Une récente réunion consacrée à ces questions a par ailleurs été jugée particulièrement intéressante. Des groupes de travail doivent permettre de poursuivre les réflexions et de faire émerger des actions concrètes.



Sécurisation de la route de la Poyat

La situation de la route de la Poyat est évoquée.

Une réflexion est engagée concernant la sécurisation de cet axe, sur lequel un risque d'accident a été identifié.

Les solutions susceptibles d'améliorer la sécurité des usagers devront être étudiées avant de déterminer les éventuels aménagements à réaliser.

TE38

Le Conseil municipal échange sur une éventuelle adhésion de la commune à TE38.

Il est précisé que l'adhésion est nécessaire pour pouvoir bénéficier des services concernés du syndicat et que le montant de l'abonnement est divisé par deux pour les petites communes.

En cas d'adhésion, TE38 pourrait notamment réaliser un plan recensant les luminaires et les poteaux présents sur le territoire communal.

Ces éléments permettront au Conseil municipal de poursuivre sa réflexion sur l'intérêt d'une adhésion.

École – Attribution d'une subvention départementale

Le Conseil municipal est informé de l'attribution par le Département d'une subvention de 1 200 € au bénéfice de l'école.

Cette aide vient soutenir les actions menées dans le cadre scolaire.

Évaluation de l'école

Le Conseil municipal est également informé de la démarche d'évaluation de l'école.

Cette évaluation porte sur plusieurs dimensions de la vie de l'établissement, notamment son fonctionnement, les apprentissages ainsi que le parcours des élèves.

La démarche doit permettre de mettre en évidence les points positifs, mais également d'identifier les éventuels axes d'amélioration.

Elle se déroule en deux temps : une première phase d'auto-évaluation réalisée par l'équipe, puis une évaluation externe conduite par des évaluateurs venant rencontrer les différents acteurs concernés.

Fête du village et feu d'artifice

Pour terminer, Monsieur le Maire revient sur la fête organisée le week-end précédent ainsi que sur le feu d'artifice.

Il adresse ses félicitations et ses remerciements aux organisateurs ainsi qu'à toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de ces manifestations.

Le secrétaire de séance,

Pierre DUMOLLARD



Le Maire,

Cyrille MADINIER



MAIRIE de FLACHEVILLE
38690